2025/10/25 07:56 1/2 La convention de stage

## La convention de stage

Rédacteurs : Rédacteur de conventions - Administrateur. Document : Convention téléchargée au format PDF.

La convention de stage est obligatoire pour toute période en entreprise effectuée par un élève dans le cadre de sa formation, que cette période ait lieu en France ou à l'étranger.

Signée par le chef d'établissement, le chef d'entreprise et l'élève ou ses représentants légaux, elle précise les engagements et les obligations de l'entreprise, de l'établissement scolaire et de l'élève.



La convention est rédigé conformément au modèle académique, et peut-être adaptée au besoin de l'établissement.

Le modèle de convention est paramétrable pour chacune des classes, si l'adresse de l'entreprise se trouve hors de France, le modèle bascule sur la version "convention à l'étranger".

Elle comporte des dispositions administratives et des annexes.

La convention est éditée au format PDF en 4 pages A4.

Ce format d'édition permet une impression sur un seul document A3, recto-verso (paramétrage du lecteur PDF ou de l'imprimante requis).

Le document PDF est nommé directement par le logiciel, et permet ainsi l'enregistrement de toutes

les conventions sans risque de renommage accidentel.

## Les plus de la convention PFMP.fr

Elle comporte en autre l'age exact de l'élève calculé au premier jour de la formation, ce qui permet de déterminer si l'élève est soumis à la réglementation sur "la Protection de la santé des jeunes travailleurs".

Si le logo a été intégré à la fiche de l'entreprise, il apparait dans le cadre réservé au professionnel, ce détail améliore le professionnalisme, et l'image renvoyé par le lycée auprès des professionnels.

Un cadre indiquant les destinataires des différents exemplaires à été rajouté en bas du premier feuillet

From:

https://wiki.pfmp.fr/wiki/ - PFMP

Permanent link:

https://wiki.pfmp.fr/wiki/doku.php?id=documents:convention&rev=1431878445

Last update: 2015/05/17 18:00



https://wiki.pfmp.fr/wiki/ Printed on 2025/10/25 07:56